Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID: 034-213402100-20240411-2024\_16-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Département de l'Hérault



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POUGET N°2024 - 016

## Objet:

Approbation du PV du CM du 29 février 2024

Date de la convocation : 29/03/2024 Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix- huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

<u>Etaient présents</u>: ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, LAFON Alain, MANDON Éric, OULLIE Laurent, RENOUARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

<u>Etaient absents excusés</u>: CORIA Mathieu (donne pouvoir à MANDON Éric), MARY Julien (donne pouvoir à OULLIE Laurent), VALERO Fanny (donne pouvoir à CUTANDA Josette), DESCAMPS Danièle (donne pouvoir à BONNET Cendrine), PARRA Christophe (donne pouvoir à LAFON Alain),

**Absents:** REKKAB Claude

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2024 et demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, le 11 avril 2024 Le Maire Thibaut BARRAL

